



Motion pour un plan de réduction du trafic de passage dans le quartier de la Gare

Le Conseil communal de la ville de Luxembourg,

- Considérant l'aménagement de l'espace public par les participations citoyennes de la rue de Strasbourg se déroulant en plusieurs phases et en cours depuis 2014 dans le but d'apporter une meilleure qualité de vie aux habitant.es du quartier ;
- Considérant la motion « Réaménagement de la rue de Strasbourg et des rues avoisinantes » de déli gréng Stad Lëtzebuerg du 7 octobre 2019 ;
- Considérant le réaménagement provisoire du tronçon de rue de Strasbourg entre la rue du Fort Wedell et l'avenue de la Liberté, discuté lors de la réunion de participation citoyenne fin 2019 et réalisé en début de l'année 2020 ;
- Considérant le projet définitif et les discussions du 31 mars 2021 et du 27 janvier 2022 le concernant ;
- Considérant l'importance de considérer le quartier dans son ensemble ;
- Considérant le plan national de mobilité 2035 ; préconisant selon la « classification fonctionnelle » d'aménager dans le « centre apaisé » tel que le quartier de la Gare les rues pour un « trafic local apaisé, de façon à rendre le trafic de transit peu attractif et, dans certains cas, impossible sauf pour les bus et les vélos ». (p. 83ff) ;

invite le Collège échevinal

- à établir et à présenter un plan en mesure de soulager l'ensemble du quartier de la Gare du trafic de passage à l'aide de filtres modaux et de sens-unique, en privilégiant la mobilité douce par rapport au trafic motorisé, tout en garantissant l'accès aux riverains.

Luxembourg le 2 mai 2022

Linda Gaasch/Christa Brömmel, Déi Gréng